

INSTRUCTION DU PROJET EOLIEN DES LANDES DE PRUILLE/REPONSE A L'AVIS RESERVE DU SDAP.

Jun 2014

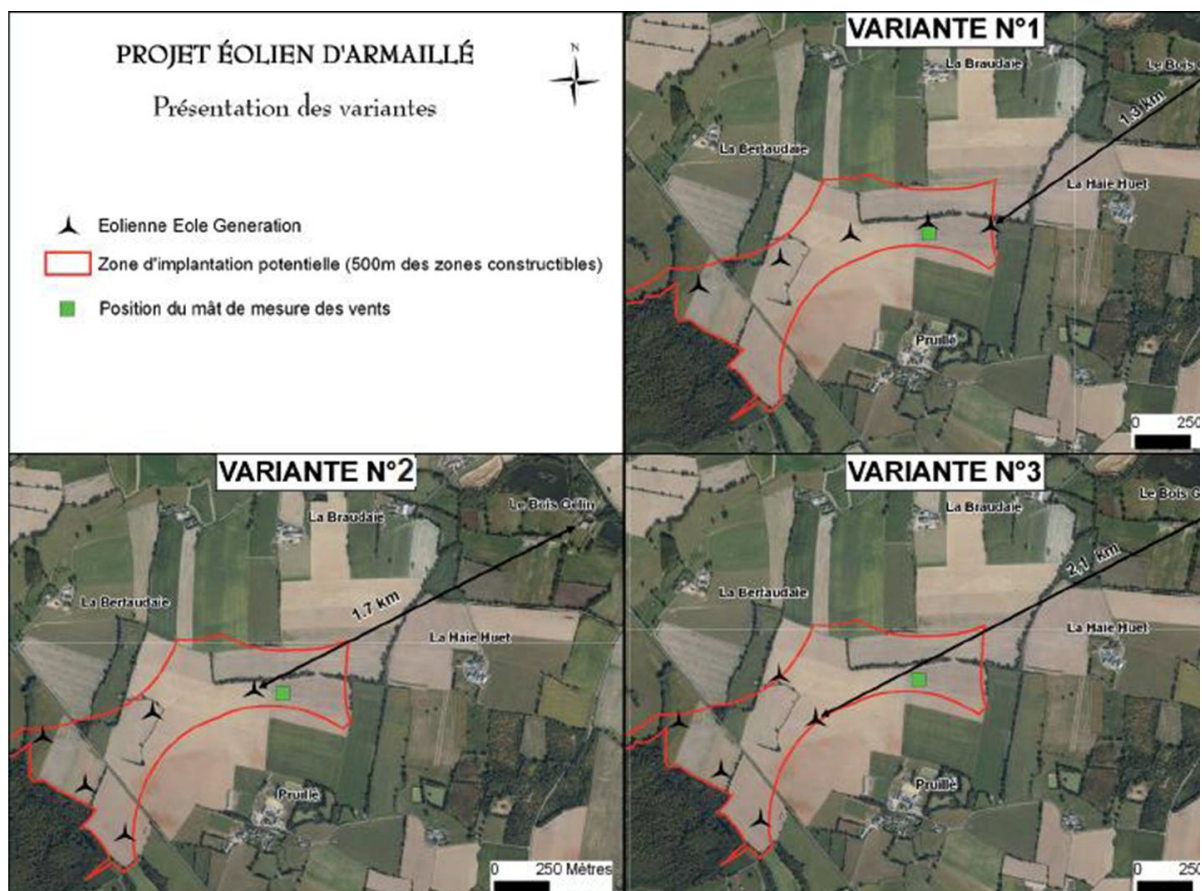
Dossier : PC 49 01013N0075

CONCERTATION, ADAPTATION et RESPECT DES SENSIBILITES LOCALES sont les trois termes résumant le projet éolien d'ARMAILLE.

La CONCERTATION s'est exprimée aussi bien au niveau local : la multiplicité des échanges avec les riverains et élus (permanences en maires, conseils municipaux et création d'un comité de suivi) qu'au niveau administratif : 3 passages devant le pole éolien, pré-CDNPS...

La stratégie du choix de la variante s'est articulée autour de la problématique du Château du Bois Geslin.

En premier lieu, trois variantes à 5 éoliennes de 150 mètres de haut étaient à l'étude. L'éolienne la plus proche du Bois Geslin était respectivement située à 1300, 1700 et 2100 mètres pour les variantes 1, 2 et 3



Carte 1 variantes de travail, extrait de la présentation du pole EnR en Mai 2013

En second lieu, la taille des mats a été réduite de 20 mètres afin de diminuer l'impact sur le Bois Geslin.

Le choix s'est ensuite orienté vers la variante 2 pour une meilleure prise en compte des autres SENSIBILITES LOCALES, notamment la distance aux habitations et les impacts sur le milieu agricole, cette variante avait d'ailleurs été préférée aux autres par le comité de suivi local (composé de riverain, d'élus et d'exploitants agricoles).

Pour cette variante 2, présentée en pôle en mai 2013, les photomontages réalisés démontraient que les éoliennes n'étaient pas visibles depuis les abords immédiats du château du Bois Geslin et depuis le premier étage (Cf. photomontage ci-après). Depuis ces lieux les éoliennes étaient totalement masquées par les arbres de la propriété.



Figure 1 Photomontage depuis de deuxième étage du Château du Bois Geslin : aucune éolienne visible pour la variante à 5 éoliennes.

Afin de compléter la présentation en pôle, une première rencontre avec Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France a eu lieu. Suite à ce rendez-vous, des aménagements paysagers ont été étudiés

par un paysagiste¹ et proposés au propriétaire du château afin de masquer les quelques vues depuis le jardin où une éolienne était partiellement visible.

Ces aménagements ayant été refusés par le propriétaire, la pré-CDNPS de juillet 2013 a donné un avis réservé sur le projet. Les conseils donnés étaient alors d'éloigner les éoliennes de 2000 mètres du Bois Geslin en supprimant l'éolienne la plus proche du Château.

Futures Energies a ainsi ADAPTE la variante à ces préconisations en supprimant une éolienne. Les demandes d'autorisation concernent un projet à 4 éoliennes, dont la plus proche du Bois Geslin est distante de plus de 2 km et mesure 130 mètres en bout de pôle. La variante finale a été présentée à Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France le 7 octobre 2013.

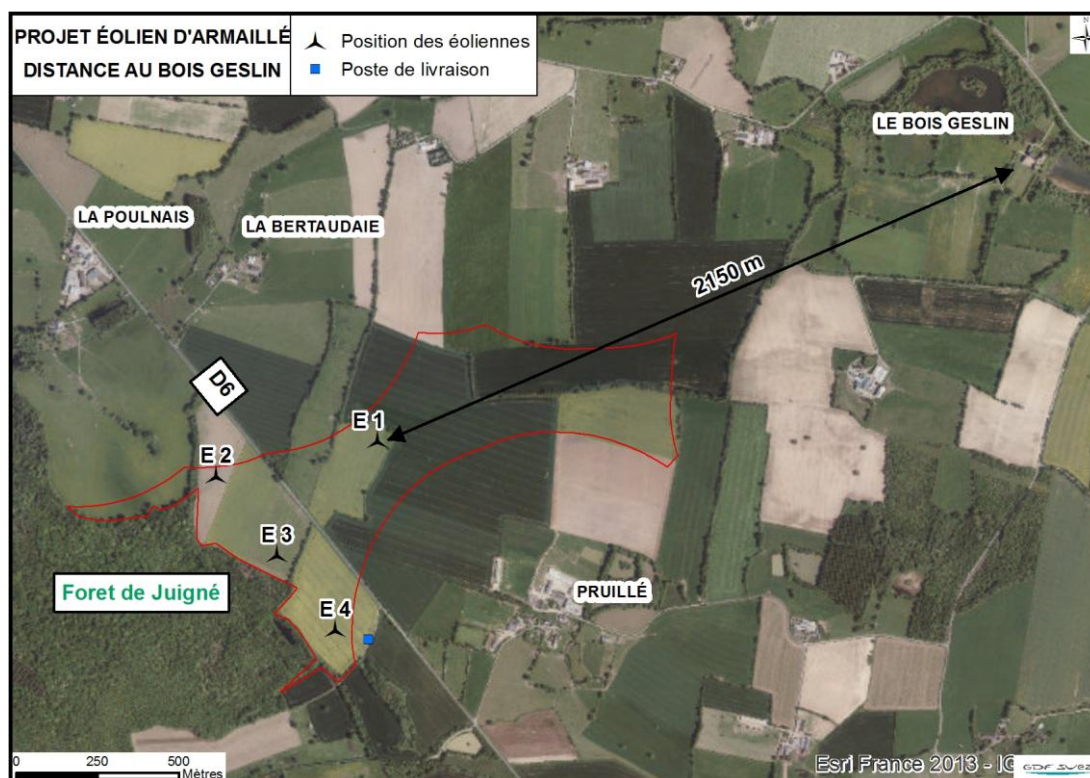


Figure 2 Variante finale et distance au bois Geslin

Les impacts depuis les abords du Bois Geslin ont été supprimés^{2*}. En soit, la nouvelle demande de suppression de l'éolienne la plus proche du Bois Geslin n'est en aucun cas justifiée.

¹ Prestataire recommandé par Monsieur l'Architecte des bâtiments de France

² Le cahier de photomontages, pièce intégrante des demandes de PC et DDAE, illustre ce point.